

COMPTE RENDU

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, PERREIN Alain, BIBET Laurent, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, HOFFMANN Fabienne, MELY Arthur, SCHMITT Jean-Dominique, RUPPERT Virginie et LOSSON Michaël.

Etaient absents :

MARTIN Christopher donne procuration à Dominique MAST,

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1-PISCINE

Après exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la piscine de Bouzonville.

2- TAXE AMENAGEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023).

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

3 -LOCATION DE LA SALLE ET STRUCTURE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer les locations de la salle communale comme suit :

- 200 euros le week-end (samedi-dimanche) pour les non-résidents.
- 110 euros le week-end (samedi-dimanche) pour les résidents
- 100 euros la journée (hors week-end) pour les non-résidents.
- 50 euros la journée (hors week-end) pour les résidents.

La caution de 500 euros pour la location de la salle reste inchangée.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer la structure aux habitants de Vry/Gondreville pour la somme de 50 euros avec une installation conforme aux normes de sécurité. La caution de 500 euros reste inchangée.

4- CENTRE DE GESTION – ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES ET PREVOYANCE

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Moselle a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité demande une simulation pour les agents titulaires avant de prendre une décision.

5- VOIRIE – CLOS DES VIGNES

Une demande d'indulgence est sollicitée par Monsieur et Madame ALIZIER concernant l'installation d'une clôture en bordure de la nouvelle route du lotissement du Clos des Vignes III.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la demande de Monsieur et Madame ALIZIER.

Contres : 13 voix (Application du PLU)

Abstentions : 2 voix

6- ASSAINISSEMENT – RUE DES FEVIERES

Après exposé du Maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise « THOMASSIN Jean-Claude » de Bibiche (Moselle) pour un montant de 4 580 euros HT soit 5 496 euros TTC.

7- TRAVAUX MAIRIE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise « GK CARRELAGE » de Vrémy (Moselle) pour un montant de 2 710 euros HT soit 3 241.16 euros TTC.

8- TRAVAUX EGLISE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise « GK CARRELAGE » de Vrémy (Moselle) pour un montant de 860 euros HT soit 1 028.56 euros TTC.

9- NUMEROTATION RUE

Après exposé du maire le conseil accepte à l'unanimité de numéroter les parcelles viabilisées de Monsieur BOUTON Christophe desservies par la route du Clos des Vignes III. Les numéros attribués seront le 25, 27 et 29.

10- INFORMATIQUE – CONTRAT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le contrat informatique avec la Société « INGEDUS » de Metz pour un montant de 697.68 euros.

11- SUBVENTION 2020

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Association des Petites Mains : 200 € (pour : 12 voix – contre : 3 voix).
- UNC (union Nationale des Combattants) : 200€ (unanimité).

12- NOMINATION AGENT RECENSEUR

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal nomme Madame Stéphanie ORTIS comme agent recenseur pour la période du 21/01/2021 au 20/02/2021.

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'agent recenseur :

- 16.16 euros pour chaque séance de formation.
- 60 euros pour la tournée de reconnaissance.
- 30 euros pour la bonne tenue du carnet de tournée.
- 55 euros pour les frais de transport.
- le versement de la totalité de la dotation forfaitaire versée par l'état au titre du recensement.

13- REMBOURSEMENT ACHAT ELASTIQUES MASQUES

Après exposé du Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas rembourser la facture concernant l'achat des élastiques utilisés pour la confection des masques en tissus. En effet, la commande a été faite effectuée auprès de l'Association des « Petites Mains » de Vry et la facture a été payées par la mairie à l'Association.

14 – MATEC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de transmettre les informations UEM à MATEC.

15- DIVERS

Le maire informe le conseil municipal que la C.C.H.C.P.P est intervenue pour réaliser les travaux d'assainissement « Impasse de HAYES » chez Monsieur CIRE David.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Dominique MAST